



Rapport public de la Commission d'Examen des Vœux Licence 1 Droit 2020



SOMMAIRE

1. Préambule	2
2. Éléments généraux de bilan de la procédure 2020	2
2.1. Stabilité des capacités d'accueil Parcoursup au CUFR de 2019 à 2020	2
2.2. Stabilité des candidatures Parcoursup reçues au CUFR de 2019 à 2020	2
2.3. Stabilité des candidatures Parcoursup confirmées au CUFR de 2019 à 2020.....	2
2.4. Détail des candidatures Parcoursup 2019 et 2020 en L1 Droit	2
2.5. Taux académiques de boursiers et de candidats hors-secteur 2020.....	3
3. Rappel des attendus de la formation	3
4. Modalités d'examen des vœux retenues par la Commission	5
5. Principaux enseignements de la session 2020 et conseils aux candidats	5
6. Tableau synoptique de la formation	6

1. Préambule

Ce rapport public a pour fonction de préciser, dans le respect de la vie privée des candidats, les critères en fonction desquels les candidatures via Parcoursup ont été examinées, et dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen. Il met ainsi en œuvre la décision n° 2020-834 QPC du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020.

En donnant des éléments généraux de bilan de la procédure de l'année en cours, des recommandations destinées aux candidats qui souhaitent postuler pour cette formation et enfin un tableau synoptique, ce document a une finalité informative et pédagogique.

2. Éléments généraux de bilan de la procédure 2020

Des éléments quantitatifs permettent d'apprécier d'une part, l'évolution des capacités d'accueil et d'autre part, celle du nombre de candidatures au CUFR (Centre Universitaire de Formation et de Recherche) de Mayotte, sur les deux dernières années :

2.1. Stabilité des capacités d'accueil Parcoursup au CUFR de 2019 à 2020

	2019	2020
L1 Droit	100	100

2.2. Stabilité des candidatures Parcoursup reçues au CUFR de 2019 à 2020

	2019	2020	Évolution
L1 Droit	804	799	- 1 %

2.3. Stabilité des candidatures Parcoursup confirmées au CUFR de 2019 à 2020

	2019	2020	Évolution
L1 Droit	514	518	+ 1 %

2.4. Détail des candidatures Parcoursup 2019 et 2020 en L1 Droit

Les formations du CUFR de Mayotte n'étant pas des filières sélectives, aucune candidature validée n'est refusée. Toute candidature se voit attribuer une note qui permet ensuite de positionner le dossier dans le classement propre à chaque filière.

Tous les candidats classés sont appelés jusqu'à épuisement des listes si nécessaire, afin d'atteindre la capacité d'accueil.

	Capacité d'accueil en 2020	Candidatures reçues en 2020	Candidatures non validées en 2020	Candidatures validées en 2020	Rang du dernier appelé en 2019
L1 Droit	100	799	281	518	460

2.5. Taux académiques de boursiers et de candidats hors-secteur 2020

Ces taux sont fixés par le Rectorat de Mayotte et validés par l'Inspection Générale :

- Taux minimal de 57 % de boursiers
- Taux maximal de 2 % de candidats hors-secteur¹

3. Rappel des attendus de la formation

¹ Le secteur d'un candidat est déterminé par l'adresse de son domicile et celle de ses représentants légaux. Par exemple, un candidat en L1 en métropole cette année, qui a indiqué l'adresse de ses parents à Mayotte, est considéré du "secteur" sur les deux académies : celle de son domicile en métropole et celle de ses parents. Si un candidat à la scolarité identique cette année décide de ne pas indiquer l'adresse de ses représentants légaux à Mayotte, il n'aura alors qu'un seul secteur correspondant ainsi à l'académie de son domicile actuel. Si un candidat vit dans le même secteur de résidence que ses représentants, il n'aura qu'un secteur. Le lieu de formation ne rentre pas en ligne de compte.

	L1 Droit
<p>Attendus de la formation (cadre national)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>■ Savoir mobiliser des compétences d’expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires Cet attendu marque l’importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d’actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu’appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, <i>ab initio</i>, les fondamentaux de la langue.</p> <p>■ Disposer d’aptitudes à la compréhension, à l’analyse et à la synthèse d’un texte Cet attendu marque l’importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l’écrit. La formation en licence de Droit requiert en effet l’analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu’il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d’un raisonnement juridique.</p> <p>■ Disposer d’aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel Cet attendu marque l’importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Droit requiert en effet une certaine capacité d’abstraction, de logique formelle et de déduction.</p> <p>■ Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail Cet attendu marque l’importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Droit laisse en effet une place substantielle à l’organisation et au travail personnel. L’encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).</p> <p>■ Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques Cet attendu marque l’importance, pour la filière juridique, que l’étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l’anglais. La formation en Droit s’inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d’étudier d’autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.</p> <p>■ Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques Cet attendu marque l’importance, pour la filière juridique, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l’entourent. Le Droit ne peut en effet être étudié indépendamment des réalités humaines, sociales et politiques auxquelles il s’applique.</p> <p>■ Avoir répondu à un questionnaire d’auto-évaluation disponible sur le site de l’Onisep Terminales 2019-2020 à partir du 22 janvier 2020 Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation de passage téléchargeable sera délivrée par le site <i>Terminales2019-2020</i>). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l’adéquation de leur profil à une licence de Droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.</p>

4. Modalités d'examen des vœux retenues par la Commission

Chaque candidature confirmée a été examinée puis classée en fonction d'une note globale qui lui a été attribuée. Cette note a pris appui sur 4 éléments quantitatifs et qualitatifs du dossier du candidat :

- Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale
- Notes de langue vivante étrangère (anglais)
- Appréciations des enseignants sur le livret scolaire et la Fiche Avenir
- Projet de formation

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en oeuvre par la CEV (Commission d'Examen des Vœux) afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la CEV en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La CEV s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

5. Principaux enseignements de la session 2020 et conseils aux candidats

D'une manière générale, la CEV a observé une grande hétérogénéité des dossiers, tant sur les compétences des candidats que sur leur savoir-être ou leur projet de formation. Si elle a examiné avec indulgence des lettres de motivation un peu maladroites mais témoignant d'un projet réfléchi, elle déplore le taux élevé de lettres strictement identiques, truffées de formules creuses et sans doute glanées sur le web. La CEV recommande donc aux candidats de ne pas négliger la rédaction de leur projet de formation : celui-ci doit faire apparaître leur bonne connaissance de la formation visée et son adéquation avec un projet professionnel et personnel qui soit cohérent et réfléchi. À cet effet, renseigner l'onglet facultatif « Activités et centres d'intérêt » peut se révéler particulièrement significatif quand les engagements associatifs et/ou les hobbies vont dans le sens du projet de formation.

Enfin, du point de vue de la correction de la langue française, la CEV déplore un manque fréquent de vigilance sur la syntaxe et l'orthographe dans les onglets « Activités et centres d'intérêt » et surtout « Projet de formation ». Négligences ou défaillances fâcheuses pour des candidats en Licence de Droit où la rhétorique et l'argumentation participent du cœur de compétences.

La CEV recommande donc aux candidats de soigner autant que possible leur expression écrite.

6. Tableau synoptique de la formation

Le tableau suivant renseigne, par champ d'évaluation, sur :

- les critères d'examen des vœux définis par la Commission pour l'examen des dossiers
- les éléments matériels pris en compte lors de l'examen pour évaluer lesdits critères
- le degré d'importance accordé à chaque critère, par ordre décroissant d'importance (*essentiel, très important, important, complémentaire*)

Champs d'évaluation (catégories de critères) en Licence Droit	Rappel des critères généraux d'examen des vœux publiés sur Parcoursup	Critères retenus par la Commission d'Examen des Vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères (notes, appréciations, Fiche Avenir, Activités et centres d'intérêt...)	Degré d'importance des critères (par ordre décroissant : essentiel, très important, important, complémentaire)
Résultats académiques (notes, moyennes, progression...)	Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale Notes de Langue vivante étrangère	Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale Notes de Langue vivante étrangère (anglais)	Notes Appréciations Notes Appréciations	Essentiel Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Baccalauréat ou formation en adéquation avec les objectifs de la formation visée	Compétences en droit, en sciences sociales et politiques, en philosophie, en histoire-géographie, en français et en anglais Compétences en expression écrite et orale	Notes Appréciations Notes Appréciations	Essentiel Important
Savoir-être	Appréciations des enseignants sur le livret scolaire et la Fiche Avenir	Sérieux et assiduité	Appréciations Fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet		Projet de formation motivé, cohérent et renseigné	Projet de formation	Très important
Engagements, réalisations dans des activités péri-ou extra-scolaires		Le cas échéant, si les engagements associatifs et/ou les hobbies sont renseignés et s'ils vont dans le sens du projet de formation	Activités et centres d'intérêt (uniquement si la rubrique est renseignée et pertinente)	Complémentaire

À Dembény, le 18 mai 2020

Visa du Directeur du CUFR de Mayotte ou de son délégué
Aurélien SIRI

